



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE · LIBERTÉ · ÉGALITÉ · FRATERNITÉ

Département du Val-de-Marne

COMMUNE DE CHEVILLY-LARUE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice.... 33  
Présents..... 29  
Représentés..... 3  
Absente..... 1

Séance n° 7

**DELIBERATION N° 2018DEL-FIN-138**

Le 20 décembre 2018 à 19h00, les membres composant le Conseil municipal de Chevilly-Larue se sont réunis en mairie, sous la présidence de Madame Stéphanie Daumin, Maire, par suite d'une convocation en date du 14 décembre 2018.

**Sont présents :**

S. Daumin, N. Lamraoui Boudon, A. Deluchat, L. Taupin, P. Blas, E. Lazon, B. Lorand Pierre, D. Lo Faro, C. Régina, J.P. Homasson, N. Tchenquela, R. Boivin, R. Roux, M. Desmet, J. Ramiasa, H. Issahnane, G. Suazo, K. Salim-Ouzit, F. Sans, C. Barbarian, M. Beneteau de Laprairie, P. Komorowski, I. Aboudou-Bagassi, A. Dapra, L. Ponotchevny, B. Zehia, M. Pierre, B. Durègne, Y.Ladjici

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121.17 du Code général des collectivités territoriales.

**Absents ayant donné procuration :**

H. Rigaud représentée par J. Ramiasa  
A. Afantchawo représentée par P. Blas  
V. Phalippou représenté par R. Roux

**Absente**

S. Nasser

La Présidente ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Bérengère Durègne est désignée pour remplir cette fonction.

**OBJET :**

**RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-29, L.2312-1, L.3312-1, L.4312-1 et L.5211-36 ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite Loi NOTRe, et notamment ses articles 106 et 107 ;

Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 portant sur le contenu, les modalités de publication et de transmission du rapport sur lequel s'appuie le débat d'orientation budgétaire ;

Considérant l'obligation pour les villes de présenter devant leur assemblée délibérante et ce dans le délai de deux mois précédant le vote du budget primitif un « Rapport d'Orientation Budgétaire » (ROB) ;

Ayant entendu son rapporteur, Madame la Maire ;

Après en avoir délibéré ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité ;

Article 1er : Prend acte de la présentation des orientations générales du budget primitif pour l'exercice 2019.

Article 2 : Prend acte de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le débat d'orientation budgétaire.

Fait et délibéré en séance,  
les jour, mois et an susdits.



Certifié exact et conforme  
de sa réception en Préfecture  
par télétransmission le 27.12.2018



Ville de  
**Chevilly-Larue**  
Ville de France

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Fax : 01 49 78 01 36  
Réf : Direction des finances

1-1

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 20 DECEMBRE 2018**

**RAPPORT DE PRÉSENTATION**

**OBJET : Rapport d'orientations budgétaires 2019**

Etape-clé de la démocratie locale, le débat d'orientation budgétaire (DOB) constitue le point d'orgue d'un processus de préparation budgétaire collégial et ouvert qui rassemble chaque année un large ensemble de contributeurs au premier rang desquels les élus, les agents communaux, les représentants des associations, les conseils d'école, les conseils de crèche, etc.

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le débat d'orientation budgétaire s'effectue sur la base d'un rapport précisant les orientations budgétaires pour l'exercice 2019 portant en particulier sur les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale, la structure et la gestion de la dette.

Par ailleurs, le présent rapport rend compte des hypothèses d'évolution retenues en termes de concours financiers de l'Etat, de même qu'il fait état des relations financières au sein du bloc communal auquel est intégré la commune de Chevilly-Larue, à savoir l'Etablissement public territorial (EPT) *Grand Orly Seine Bièvre*, lui-même inclus dans un ensemble intercommunal plus vaste, la *Métropole du Grand Paris* (MGP) qui demeure à ce jour l'établissement de coopération intercommunale de référence.

L'information étant renforcée dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport d'orientation budgétaire (ROB) doit, en outre, comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs et préciser l'évolution prévisionnelle des dépenses de personnels.

Cette obligation d'information a été renforcée par l'article 13 de la loi de programmation des finances publiques (LPPF) du 22 janvier 2018.

Selon une approche désormais éprouvée depuis deux ans, le ROB propose enfin d'aborder les politiques publiques locales au travers de cinq thématiques : la politique éducative locale (petite enfance et enfance, enseignement, jeunesse, sport), la politique de solidarité (santé, action sociale, retraite, handicap), l'aménagement durable des territoires (cadre de vie, développement local et tranquillité publique), les fêtes et cérémonies, et la politique culturelle et patrimoniale.

A titre introductif au présent rapport d'orientation il convient d'indiquer que le budget primitif 2019, comme en 2018, s'attachera à répondre au mieux aux préoccupations de la population chevillaise, tout en intégrant les contraintes liées au contexte économique et aux orientations définies par le Gouvernement dans le cadre du projet de loi de finances pour 2019 (PLF). Il confirmera les choix politiques antérieurs, à l'image du maintien des taux de fiscalité.

I.	Eléments de cadrage préalables au débat .....	4
A.	Le contexte macroéconomique international.....	4
B.	Le contexte national et le projet de Loi de Finances 2019 .....	4
1.	Des mesures fiscales pour assurer un niveau de croissance optimiste à 1,7 %.....	4
2.	La poursuite volontariste de réduction du déficit public.....	5
3.	Le rôle majeur des équilibres budgétaires locaux dans l'équation nationale .....	5
4.	Le devenir de la fiscalité locale .....	6
5.	L'évolution des concours financiers de l'Etat .....	7
C.	Conséquences financières des dispositions du PLF 2019 pour la commune de Chevilly-Larue .....	8
1.	Une dotation forfaitaire nulle .....	8
2.	Un potentiel financier par habitant en légère hausse en 2019 : conséquences sur la DSU et la contribution de la commune à la péréquation francilienne .....	9
3.	Gel des taux, évolution des bases et compensations fiscales.....	9
II.	Situation financière et trajectoire budgétaire de la commune .....	10
A.	Les relations financières de Chevilly-Larue au sein du bloc intercommunal GOSB / MGP.....	10
B.	Rétrospective 2017-2018 .....	10
C.	Prospective 2019-2020 .....	11
D.	L'état de la dette .....	12
E.	Les ressources humaines .....	13
1.	La structure des effectifs.....	13
2.	Les dépenses de personnel .....	13
3.	La durée effective du travail .....	13
4.	L'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour 2019 .....	13
III.	Orientations par politiques publiques .....	15
A.	La politique éducative locale.....	15
1.	La petite enfance.....	15
2.	L'enfance – accueils de loisirs .....	16
3.	L'éducation.....	16
4.	La restauration scolaire.....	17
5.	La Jeunesse.....	17
6.	Les sports .....	19
B.	La politique de solidarité.....	20
C.	L'aménagement durable des territoires .....	21
1.	La Ville poursuit ses projets d'aménagement et d'amélioration du cadre de vie .....	21
2.	Les dynamiques commerciale et économique.....	22
3.	L'engagement municipal dans le développement durable.....	22

4.	La tranquillité publique et la sécurité .....	23
D.	Vie locale : évènements, vie des quartiers, relations internationales .....	24
1.	Les Chevillais, au cœur des projets municipaux redimensionnés.....	24
2.	L'information et la communication municipale.....	24
3.	Agir ici et là-bas grâce à la solidarité internationale.....	25
E.	Culture et Patrimoine.....	25
F.	Le financement des actions en 2019.....	26

## I. Éléments de cadrage préalables au débat

### A. Le contexte macroéconomique international

En septembre 2018, l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) communiquait les dernières perspectives économiques intermédiaires en annonçant avoir revu à la baisse l'ensemble des prévisions économiques depuis mai 2018. Ainsi la croissance mondiale devrait, selon les prévisions de l'OCDE, s'établir à 3,7% en 2018 et 2019.

Les dernières projections communiquées traduisent un risque de plafonnement de l'ensemble de l'économie mondiale et une désynchronisation des évolutions à l'intérieur même du G20, avec un décrochage plus marqué des pays dits à « économie émergente ».

Dans l'ensemble de la zone euro, les perspectives d'évolution ont été revues à la baisse avec une progression du Produit intérieur brut (PIB) qui devrait s'établir à +2% pour 2018 et +1,9% pour 2019.

En France, la croissance a été de +2,2% en 2017, alors que le gouvernement tablait sur une prévision à +1,7%. Mais l'embellie ne sera vraisemblablement que de courte durée car l'OCDE évalue la progression du PIB français à +1,6% en 2018 et 1,8% en 2019. Il est à noter toutefois que ces chiffres ne tiennent pas compte des annonces présidentielles du 10 décembre visant à répondre au mouvement des « gilets jaunes », dont les conséquences restent à évaluer précisément.

Les hypothèses retenues pour l'élaboration du PLF 2019 sont ainsi de **+1,7% pour le PIB**, le gouvernement escomptant la poursuite de la reprise en zone euro, la croissance de la demande mondiale et une inflation fixée à 1,8% en 2018 et 1,4% en 2019, soutenue par les prix du tabac et du pétrole.

Ces prévisions optimistes sont dépendantes du dynamisme des exportations françaises mais aussi de la bonne santé économique des pays européens voisins. Elles sont donc susceptibles d'évoluer à la hausse comme à la baisse en fonction des tensions commerciales. La croissance française pourrait aussi dépendre des négociations sur le Brexit, des décisions de politique économique en Italie, de l'évolution des déséquilibres budgétaires et financiers en Chine, ou encore des vulnérabilités de certaines économies émergentes face à la remontée des taux de la Fed, et de la fin de la politique accommodante de la Banque Centrale Européenne (qui met un terme au *quantitative easing* avant de, vraisemblablement, remonter progressivement les taux à l'horizon 2020).

### B. Le contexte national et le projet de Loi de Finances 2019

#### 1. Des mesures fiscales pour assurer un niveau de croissance optimiste à 1,7 %

Le Gouvernement entend assurer l'essentiel de la croissance en pratiquant une baisse des prélèvements obligatoires des entreprises et la transformation de l'impôt de solidarité sur la fortune en impôt sur la fortune immobilière (IFI) dégrèvement de 3,2 Mds € pour les recettes de l'Etat.

Concernant la fiscalité liée à l'activité économique, la **baisse cumulée des prélèvements** s'élèverait à 4 milliards d'€ pour la période 2018-19, par le truchement de la **baisse du taux d'impôt sur les sociétés** (IS- dont le maximum devrait atteindre 25% en 2022 et est fixé à 31% pour 2019) et de la **substitution d'allègement pérenne de cotisations patronales au crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)** au 1<sup>er</sup> janvier 2019. En outre, le forfait social appliqué aux rémunérations extra-salariales non soumises à cotisations et affectée à la Sécurité sociale, est supprimé dans la TPE/PME pour favoriser l'intéressement et la participation (montant total de la suppression estimé à 450 M €). Les annonces du Président de la République du 10 décembre 2018 ne sont toutefois pas encore intégrées au projet de loi de finances, ce qui ne permet pas d'en mesurer l'impact en terme d'évaluation de la croissance.

La loi de finances 2018 disposait ainsi la **suppression progressive de la taxe d'habitation** pour 80% de foyers d'ici 2020, au titre de la résidence principale (cf. p.6). Ces foyers se sont vus appliquer un

premier abattement de 30% en 2018 sur la TH 2017, et un nouvel abattement de 65% interviendra en 2019. La réduction de ce prélèvement se traduirait au total par un montant d'environ 7 milliards d'euros.

Dans le même temps, des **hausse de fiscalité** sont annoncées (tabac, fiscalité énergétique) et le gouvernement poursuit son initiative de désindexation de l'évolution des prestations sociales, comme celle des retraites (+0,3% en 2019), ainsi que la hausse des cotisations salariales.

## 2. La poursuite volontariste de réduction du déficit public

L'élaboration de la LF 2019 s'inscrit dans l'objectif de réduction du déficit public pour le maintenir sous le seuil des 3% du produit intérieur brut (« critère de Maastricht »). Toutefois, ce solde, qui était de 2,6% en 2018, se dégraderait en 2019 sous l'effet cumulé de la hausse de la dépense publique (24 Mds € dont 20 à la seule charge du CICE) et d'une faible prévision de recettes (18 Mds €), pour atteindre 2,8% du PIB, voire au-delà.

Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Solde public	-2,9	-2,6	-2,8	-1,5	-0,9	-0,2

Trajectoire de réduction du déficit public (en % du PIB) - selon la PLFP 2018-2022.

Il est à noter que le poids de la dette de la France représentait 98,7% du PIB en 2018.

Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Total administrations publiques -hors crédits d'impôts	0,8	0,5	0,6	0,4	0,2	0,1
dont Administrations publiques centrales	1	0,1	0,8	1,2	0,7	0,2
dont Administrations publiques locales	0,7	0,3	0,7	-0,3	-1,6	-0,6
dont administrations de sécurité sociale	0,6	0,9	0,4	0,1	0,6	0,4

Taux de croissance des dépenses publiques en volume hors crédits d'impôts (en %)

Le PLF 2019 prévoit une hausse de la dette des administrations centrales à hauteur de 82,1 % du PIB (+1% par rapport à son niveau de 2018), contrairement à la dette des APUL et des ASSO qui est, elle, prévue à la baisse, gageant par-là la bonne maîtrise de leur endettement.

Dans le même temps est annoncé un **objectif de limitation de l'endettement global**, dont le poids par rapport au PIB devrait atteindre 93% à l'horizon 2022, et qui pour une part quasi-exclusive repose sur les efforts demandés aux collectivités locales et à leurs groupements en application de la loi de programmation des finances publiques (LPFP 2018-2022) qui définit la trajectoire pour atteindre l'équilibre (ou quasi-équilibre) des comptes publics. Il faut ajouter à cela les annonces du Président de la République, qui ne sont pas encore figées, ni intégrées dans la loi de finances, et qui auront un impact sur les comptes publics.

## 3. Le rôle majeur des équilibres budgétaires locaux dans l'équation nationale

Le Gouvernement prévoit qu'en 2022, les administrations locales devront générer en valeur un excédent de 19,5 Mds d'€, assuré principalement par la réduction de leurs dépenses de fonctionnement.

Dans son rapport sur les finances locales publié le 25 septembre 2018<sup>1</sup>, la Cour des Comptes juge des effets de la Contribution au redressement des finances publiques (CRFP), traduite par une baisse des concours financiers de l'Etat.

<sup>1</sup> [www.ccomptes.fr/fr/publications/les-finances-publiques-locales-2018](http://www.ccomptes.fr/fr/publications/les-finances-publiques-locales-2018)

Sur la période 2014-2017, les dépenses totales augmentent de 1,48% avec des diminutions successives constatées les trois premières années et un frémissement à la hausse en 2017 du fait de la limitation de la CRFP à la moitié de ce qui était prévu. En conclusion, **la CRFP a bien eu pour effet de contracter le service public local et de pénaliser fortement l'investissement public local** notamment.

Toutefois, la Cour des comptes souligne que **le dispositif de baisse uniforme des dotations atteint ses limites**.

Dès lors en 2018, la LPFP prévoit non plus une réduction continue des concours financiers, mais une action directe sur le niveau des dépenses (la Cour évoque à ce propos un « changement de paradigme », permettant de cumuler 13 Mds € d'économies de gestion à l'horizon 2022, notamment en application du dispositif de contractualisation Etat-collectivités locales (qui concerne aujourd'hui 322 collectivités).

Pour rappel, elle dispose en son article 11 un objectif d'évolution de la dépense locale (ODEDEL) fixé à 1,2 % par an concernant la section de fonctionnement. Au-delà de celles qui ont contractualisé, c'est bien l'ensemble des collectivités qui est concerné par cette mesure puisque devant respecter un langage commun et afficher un certain nombre de ratios au premier rang desquels celui de la capacité de désendettement (exprimée en nombre d'année pour l'encours de l'année N).

#### 4. Le devenir de la fiscalité locale

##### ➤ *La suppression de la taxe d'habitation*

Votée dans le cadre du projet de loi de finances 2018, la baisse de la taxe d'habitation (TH) va se poursuivre en 2019 avec une nouvelle étape de trois milliards d'euros, appliquée à 80% des foyers assujettis à cet impôt. Une troisième baisse, d'un montant équivalent, est d'ores et déjà programmée en 2020. Ce sera donc au total 17 millions de foyers concernés qui ne paieront plus de taxe d'habitation. Les 20% de ménages les plus aisés, pour l'instant exclus du dispositif, seraient eux aussi concernés en 2021, l'objectif étant une disparition pure et simple de cet impôt en 2021. **Le coût global de l'opération est estimé à 20 Mds €**. Le gouvernement s'est engagé à compenser à l'euro près la perte de recettes des collectivités locales via un mécanisme de dégrèvement au moins jusqu'en 2020, ce qui met les collectivités dans une situation forte d'insécurité financière, en sus de la perte de marge de manœuvre fiscale.

La suppression de la TH ayant été décidée pour faire suite à une promesse de campagne du candidat à la présidence, celle-ci a été mise en œuvre unilatéralement sans s'inscrire dans une démarche globale de revue de la fiscalité locale. Ainsi, le PLF 2019 ne prévoit toujours pas de mécanisme de remplacement. Le devenir de la fiscalité locale devrait à priori être arrêté avant le projet de loi de finances rectificatives annoncé pour le premier semestre 2019.

A ce jour, les collectivités ne disposent donc que des pistes de réflexion dévoilées via le **rapport de la mission Richard/Bur** du printemps dernier et qui sont :

- Transfert de la part départementale de TFPB aux communes et EPCI au prorata de leurs anciennes recettes de TH avec mise en place d'un système de garantie des ressources pour lisser cette ressource entre les communes et EPCI (péréquation horizontale),
- Transfert intégral de la TFPB aux seules communes qui deviendraient l'échelon unique de prélèvement de la taxe avec là aussi un mécanisme de compensation entre les communes sur dotées et sous dotées. Les EPCI pourraient bénéficier d'une fraction d'un impôt national (type TVA mais avec perte du pouvoir de taux),
- Transfert d'une fraction d'un impôt national aux communes et aux EPCI qui perdraient alors chacun leur pouvoir de taux. Le risque de voir alors évoluer les règles de répartition de cette fraction aux dépens des communes ne peut être écarté.



➤ *La réforme de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)*

Ce début de réforme de la fiscalité locale s'accompagne d'un travail de révision partielle des valeurs locatives des locaux qui datent de 1970. Un premier pas a été franchi le 1er janvier 2017 avec la révision des valeurs locatives des locaux professionnels (RVLLP).

Toutefois le Ministère de l'action et des comptes publics a indiqué dans une réponse ministérielle qu'aucune réforme des locaux d'habitation n'était à ce jour envisagée, le gouvernement l'estimant trop sensible. Les valeurs locatives utilisées pour la TH et la TF vont donc continuer de se baser sur les valeurs de 1970.

Il convient enfin d'ajouter à ces éléments du PLF 2019 :

- L'impact du Protocole parcours, carrières et rémunérations (PPCR) qui a été suspendu en 2018 et sera réactivé à compter de 2019 ;
- Le programme de suppression des taxes à « faibles rendement » : le gouvernement a commencé à supprimer certaines taxes qu'il considère comme peu rentables - il a ainsi été un temps envisagé de supprimer la taxe sur les pylônes électriques dont bénéficient les communes.

Le coût de ces réformes se traduit en dépenses du côté de l'Etat sous la forme de dégrèvements d'impôts locaux, appelés à augmenter. Ces dégrèvements représentent 16,8% des transferts de l'Etat aux collectivités en 2018 et près de 14% des recettes fiscales des collectivités. Ils portent à parts égales sur les impositions de substitution à la taxe professionnelle (CVAE) et sur la TH.

Pour 2019, les dégrèvements sont évalués à 19,9 Mds €, soit une hausse de +23,3 % qui tient principalement à la seconde année de montée en charge de l'exonération progressive de taxe d'habitation pour les 80 % de ménages les plus modestes. À périmètre courant, l'évolution reste significative (+1,1 Md €).

## 5. L'évolution des concours financiers de l'Etat

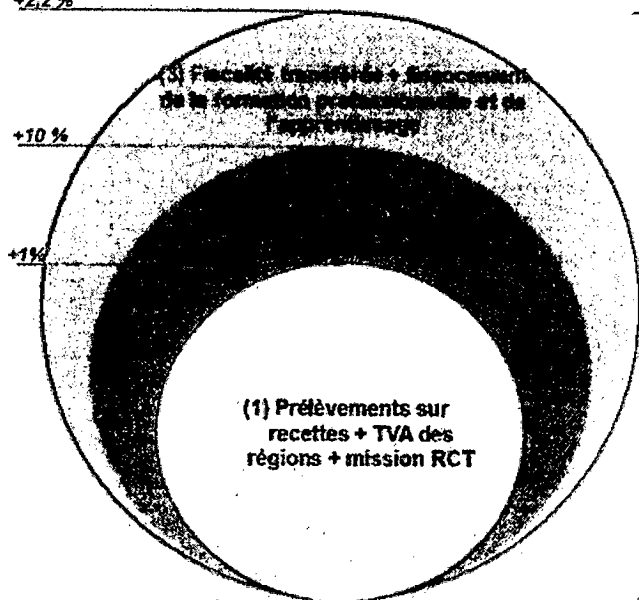
En 2018, les transferts de l'Etat vers les collectivités territoriales représentent 104,6 Mds €, et se décomposent comme suit :

*Evolution à périmètre constant*

+2,2%

+10%

+1%



(3) Fiscalité transférée + financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage

(1) Prélèvements sur recettes + TVA des régions + mission RCT

**(1+2+3) Ensemble des transferts financiers de l'Etat aux collectivités territoriales**

**111,4 Md€ dans le PLF pour 2019**

dont fiscalité transférée : 35,6 Md€  
dont financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage : 3,2 Md€ en PLF 2019

**(1+2) Transferts financiers de l'Etat aux collectivités territoriales hors fiscalité et formation professionnelle**

**72,7 Md€ dans le PLF pour 2019**

**(1) Concours de l'Etat aux collectivités territoriales**

**48,6 Md€ dans le PLF pour 2019**

Au sein des concours aux CT (1) totalisant 48,6 Mds €, il convient de rappeler l'article 16 de la LPFP 2018-2022 qui **plafonne le montant de l'enveloppe allouée à 38,14 Mds €** en 2019 (en baisse de 0,6% par rapport à 2018), composée des produits suivants :

- Mission RCT (relation avec les collectivités territoriales : dont le soutien aux projets locaux type dotation à l'investissement – DSIL) : 3,43 Mds
- **Prélèvement sur recettes de l'Etat** (le PSR, qui finance la DGF et autres compensations fiscales) : **34,71 Mds**, lesquels sont fermement gagés à hauteur de **31 Mds pour la dotation forfaitaire** (DGF, DSU, dotation d'intercommunalité, ...) et donnent à voir un montant pour les autres compensations fiscales à hauteur de **3,77 Mds**, lui-même devenant une **variable d'ajustement** par nature compressible et qui en comparaison du montant 2018 accuse déjà un « manque à gagner » de 144 M € environ en 2019.

Cette baisse de 144 M pèse sur la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP, - 69 M) versée aux intercommunalités et sur les compensations de diverses natures également versées à ce titre aux Départements et aux Régions.

Il n'est pas annoncé de minoration supplémentaire à charge des communes, mais l'évolution des variables d'ajustement évoquées ci-dessus, ne permettant pas de financer l'augmentation de la DGF, induit que les collectivités autofinancent cette progression, via **l'écrêtement de la dotation forfaitaire pour les communes** notamment, et la nouvelle baisse de la compensation part salaires (CPS) dans la dotation de compensation des structures intercommunales.

### **C. Conséquences financières des dispositions du PLF 2019 pour la commune de Chevilly-Larue**

#### **1. Une dotation forfaitaire nulle**

Comme évoqué ci-dessus, la progression de l'enveloppe normée est désormais financée par les collectivités elles-mêmes en application d'une réduction de dotation forfaitaire par un mécanisme d'écrêtement, dans le cas de l'échelon communal.

Cet écrêtement concerne les communes dont le potentiel fiscal (PF) par habitant est, en année N-1 de l'année de répartition, relativement élevé : il doit être supérieur à 75 % du PF moyen national. La population prise en compte est la population dite « DGF » (n-1) de la collectivité, majorée selon un coefficient d'autant plus élevé que sa population réelle est élevée : par ce biais, le critère de « richesse » (PF) est pondéré par un indicateur de charges. L'écrêtement est d'autant plus important que l'écart de PF/hab. par rapport à 75% de la moyenne, est important.

Cet écrêtement est ensuite plafonné à 1% des recettes réelles de fonctionnement de référence constatées au compte administratif N-2 de l'année de répartition (*soit le CA 2017 pour le calcul de l'écrêtement 2019*).

Chevilly-Larue avait perçu en 2018 un montant déjà faible de DF (52 461 €), puisqu'elle avait été fortement contributrice au redressement des finances publiques depuis 2014 (baisse cumulée de plus de 2,14 M €). L'ultime écrêtement de 2019 aboutit théoriquement à une DGF négative d'environ -258 K €. Or, la loi ne prévoit pas, en cas de DGF « négative », que l'écrêtement soit financé par la commune sur ses douzièmes de fiscalité. Le montant de la DF pour Chevilly en 2019 sera donc nul, avec un « non-décassement » d'environ 200 K €.

## **2. Un potentiel financier par habitant en légère hausse en 2019 : conséquences sur la DSU et la contribution de la commune à la péréquation francilienne**

Le potentiel financier en 2019 devrait être légèrement revisité à la hausse évoluant de 2093,6 € à 2105,5 € par habitant, avec une hypothèse de population constante.

Cet indicateur de richesse est élevé par rapport à la moyenne régionale (environ 1500 €/hab.), bien que la population chevillaise se situe, elle, en-deçà de la moyenne en termes de revenu par habitant (14 020 €/an et par habitant contre 18 639 € / an et par habitant pour la moyenne francilienne) car il intègre les flux fiscaux issus de l'activité économique (aujourd'hui captés par la MGP et l'EPT).

Cet indicateur est notamment pris en compte pour le calcul de la dotation de solidarité urbaine (DSU) et de la péréquation à l'échelle des communes d'Île-de-France (Fonds de solidarité – FSRIF).

Malgré cette augmentation, en matière de DSU, Chevilly-Larue reste classée au 548<sup>ème</sup> rang sur 686 communes éligibles eu égard aux critères de charges par ailleurs pris en compte dans l'indice synthétique (nombre de logements sociaux, allocataires, revenus par habitant). La commune bénéficierait ainsi de la hausse globale de l'enveloppe (+ 90 M € pour l'ensemble des communes concernées), sans toutefois être majorée puisqu'elle ne fait plus partie de la géographie prioritaire liée à la mise en œuvre de la Politique de la ville depuis 2014. Pour 2019, la commune percevrait donc environ 122 K € contre 112 K en 2018 (sous réserve de la notification définitive).

Concernant le Fonds de Solidarité de la région Île-de-France (FSRIF), son montant global pour l'ensemble des communes de la Région reste à son niveau déterminé en 2018, soit 330 M €. La prise en compte d'un potentiel financier supérieur à la moyenne régionale fait de la commune de Chevilly-Larue une commune qui contribue à abonder ce fonds ; une contribution qui devrait progresser légèrement en 2019, bien que minorée par la faiblesse du revenu par habitant... pour atteindre 657 K € environ (+ 20 K €).

## **3. Gel des taux, évolution des bases et compensations fiscales**

Dans l'attente des notifications des états fiscaux par les services de l'Etat (disponibles en février/mars 2019, au plus tôt), et sachant que la commune ne sera pas sujette à ajustements puisqu'elle ne perçoit pas de compensation en lien avec la suppression de la taxe professionnelle (cf. supra), il est proposé de reconduire les mêmes compensations fiscales qu'en 2018, et de prendre en compte une augmentation physique assortie de la revalorisation des bases de fiscalité à hauteur de + 2 à + 3% - sous réserve du coefficient d'actualisation qui sera transmis par l'INSEE au début de l'année 2019 (attendu autour de 2%).

A noter que l'exécutif municipal, soucieux de préserver le pouvoir d'achat des habitants, s'engage en 2019 à ne pas augmenter les taux de fiscalité en vigueur.

Dès lors, les produits d'imposition de la taxe d'habitation (TH) et de la taxe foncière bâtie et non bâtie (TFB, TFNB) devraient s'établir à environ 14,4 M € en 2019.

## II. Situation financière et trajectoire budgétaire de la commune

### A. Les relations financières de Chevilly-Larue au sein du bloc intercommunal GOSB / MGP

Depuis son intégration à l'ensemble intercommunal formé par la *Métropole du Grand Paris* - qui regroupe 131 communes elles-mêmes incluses au sein d'établissements publics territoriaux (EPT) - la ville de Chevilly-Larue a vu son produit fiscal gelé, pour la partie économique, sous la forme d'une dotation (l'attribution de compensation) dont le montant a été arrêté en 2015.

Pour l'année 2018, en application de la décision de la commission d'évaluation du transfert de charges vers la Métropole, qui a statué le 03 octobre dernier sur le devenir de la compétence environnement (qu'exerce désormais pleinement la MGP), l'AC a été faiblement minorée de 2340 € correspondants aux adhésions de la commune à divers organismes experts (Bruiparif, Amorce). La commune a par ailleurs bénéficié cette année du Fonds d'investissement métropolitain (FIM) pour la rénovation de son parc automobile (achat de véhicules électriques - 26K €) et a été retenue pour la rénovation thermique de l'école Jacques-Gilbert Collet (503 K €).

Le montant de l'AC serait stabilisé pour 2019, établi à environ 20 M €. Le statut des agences locales de l'énergie (ALEC) devrait être discuté en 2019, ce qui pourrait à nouveau grever l'AC à hauteur des moyens que la ville consacre aux actions menées à travers le relais-énergie. L'on fera observer que **le budget de la MGP est extrêmement tendu, notamment puisqu'il endosse, depuis 3 ans, la baisse de la dotation de compensation (CPS), par ailleurs « garantie » aux communes auparavant autonomes dans leur AC.** En tant qu'EPCI, la MGP bénéficie de la DCPS et de la dotation d'intercommunalité.

Concernant l'EPT *Grand Orly Seine Bièvre*, on rappellera que le versement par Chevilly-Larue du Fonds de compensation des charges transférées (FCCT) correspond : d'une part, à la contribution de la commune aux coûts de structure de l'EPT (directions, administration générale et autres charges transversales) et d'autre part, aux coûts effectifs des compétences transférées en 2017 (après une période d'un an sous un régime conventionnel de gestion). Pour mémoire, ces transferts concernent l'intégralité du secteur de gestion des déchets, le Plan d'urbanisme local et le développement économique. Ni la voirie ni les équipements culturels et sportifs communaux n'ont fait l'objet de transferts. **L'année 2019 s'annonçait difficile au plan budgétaire pour l'EPT, qui se serait vu initialement privé de la dotation d'intercommunalité, soit 13,6 M d'€, au profit exclusif de la MGP** (cf. supra). Mais le législateur a finalement inscrit au PLF le maintien du fléchage vers l'EPT de cette dotation pour l'an prochain. Dès lors, le montant du FCCT s'établirait à hauteur de 375 K € (hors reversement de fiscalité).

Toutefois, l'on insistera ici sur les situations financières respectives de l'EPT et de la MGP, fortement contraintes, et qui placent ces deux institutions dans la quasi-impossibilité de déployer les moyens concourant aux projets territoriaux d'envergure que leur a confié la loi NOTRe. **La seule « variable d'ajustement » dont disposent, en situation de blocage, l'EPT et la MGP demeurent en effet les FCCT et les AC des communes.** Le risque de voir se dégrader le budget communal par le truchement de l'un ou l'autre de ces flux, voire des deux, est réel et consiste en un point de vigilance important pour la construction du BP 2019.

### B. Rétrospective 2017-2018

L'année 2017 fut marquée au plan budgétaire par deux phénomènes exogènes : la baisse accrue du montant de la DGF (- 683 K€, pour un montant 2017 de 287 K€) et le maintien d'un haut niveau de contribution de la commune à la péréquation, tant nationale que francilienne, via les fonds FPIC (pour 1,43 M €) et FSRIF (605 K€) et FNGIR (1037 K€).

Ce fut également l'année de pleine intégration au Grand Paris et à l'EPT *Grand Orly Seine Bièvre*, avec l'inscription d'un premier fonds de compensation des charges transférées (FCCT) au titre des dépenses

de fonctionnement pour un montant d'environ 100 K €, appelé à évoluer au fil des débats autour de compétences dont l'intérêt territorial restait à définir (voirie, équipements culturels et sportifs, aménagement). Pour rappel, tous les soldes intermédiaires de gestion se sont inscrits en recul par rapport à 2018 : du solde de gestion courante (4 566 k€ contre 5 647 K€) au résultat de clôture (2 252 K€ contre 4 783 K€).

L'année 2018 ne fait pas exception à la poursuite de ce phénomène « d'écrasement des soldes de gestion » en entérinant les contraintes pesant sur le budget communal. Le résultat de clôture étant attendu autour de 1,2 M € (-46%) : les DRF augmenteraient d'environ 0,9 % (hors reversement de la TEOM et redevance spéciale à l'EPT, et fonds de péréquation) et devraient s'établir à 37,6 M €. Dans le même temps, l'évolution attendue des recettes réelles de fonctionnement (-0,22%) pour les raisons évoquées ci-dessus expliquent pour partie ce phénomène de contraction. La contribution péréquatrice augmenterait elle aussi pour un montant total de 3,1 M €. Le mécanisme d'écrêtement de la DGF réduit celle-ci à 52 K €.

En conséquence, parvenue à l'échéance d'opérations majeures cette année, la commune maintiendrait un niveau d'investissement inférieur à celui de 2017, passant de 8,4 à 6,2 M €. Ce qui permet de contenir la **capacité de désendettement entre 7 et 8 ans** (par ailleurs appelée à baisser en 2019 – cf. état de la dette), soit une borne qui demeure nettement inférieure au seuil maximal fixé par la LPFP à 12 ans.

### C. Prospective 2019-2020

Dans un tel contexte d'étau financier et afin de préserver la santé financière de la commune et sa capacité à investir dans des projets structurants son devenir, le budget 2019 devra veiller à **contenir davantage encore l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement (DRF)** : de BP à BP, les charges à caractère général - contenues à - 2% (pour s'établir à 6,9 M €), soit un retour au niveau de 2017 - ; les dépenses de gestion courante (0%) ; les dépenses de personnel (+1,1 %) et une politique active de gestion de dette (cf. infra).

En termes de recettes, l'effort portera sur une hausse de 1,5 % des produits des services et des revenus du patrimoine communal par rapport à 2018, ainsi que sur un accroissement de la recherche de subventions, avec un maintien des taux d'imposition directe à l'identique. L'année 2019 devrait bénéficier comme évoqué supra d'une revalorisation des bases de 2% environ.

L'année 2020 est celle – annoncée – de la suppression de la taxe d'habitation – dont le produit devrait être figé à hauteur du niveau atteint en 2019. Les livraisons des opérations en cours sur le territoire communal pourront nécessiter un travail de révision sur la taxe foncière qui sera la seule taxe locale, en lien avec les habitants, qui restera au niveau communal. Il est proposé que pour 2020, l'évolution de l'équilibre budgétaire soit projetée en tenant compte d'un double mouvement relatif à ce « gel » de la fiscalité et à l'évolution naturelle des prix appliquée aux DRF.

#### ➤ *Le plan pluriannuel d'investissement*

En dehors des travaux d'entretien du patrimoine communal, notamment les écoles, les équipements sportifs et culturels, l'année 2019 verra se poursuivre les opérations débutées préalablement telles que :

- La mise en accessibilité des bâtiments prévus dans le cadre de l'agenda de la mise en accessibilité de nos équipements,
- La suite des travaux d'adaptation du cœur de ville dans le cadre de sa redynamisation,
- La poursuite du remplacement des véhicules de la flotte automobile avec le développement des véhicules électriques, en lien avec l'agenda 21
- Le câblage en fibre optique des écoles avec Pierre et Marie Curie, Paul Bert (A) et la fin de celui de Pasteur pour permettre aux enseignants et élèves d'accéder à l'enseignement numérique
- La vidéo protection de nouveaux bâtiments non encore équipés

Dans le cadre de nouvelles opérations, des enveloppes seront affectées pour :

- Les études nécessaires à la réfection de l'isolation et du bardage de l'école Gilbert COLLET,
- La toiture de l'école Salvador Allende
- Les études nécessaires à la réalisation de la nouvelle école
- Les travaux de la nouvelle Maison Pour Tous
- Le transfert de la PMI au bâtiment Dericbourg
- Une enveloppe pluriannuelle pour les liaisons douces
- Une enveloppe pluriannuelle pour des travaux au théâtre
- Une étude relative à d'éventuelles adaptations techniques de la cuisine centrale, des offices et du matériel de restauration

#### D. L'état de la dette

Afin de préserver sa capacité à investir, pour maintenir une politique de développement d'équipements structurants au service de la population, Chevilly Larue pratique une gestion active de la dette, marquée par une diminution de son encours (soit le total des capitaux restant dûs des différents emprunts contractés par la commune).

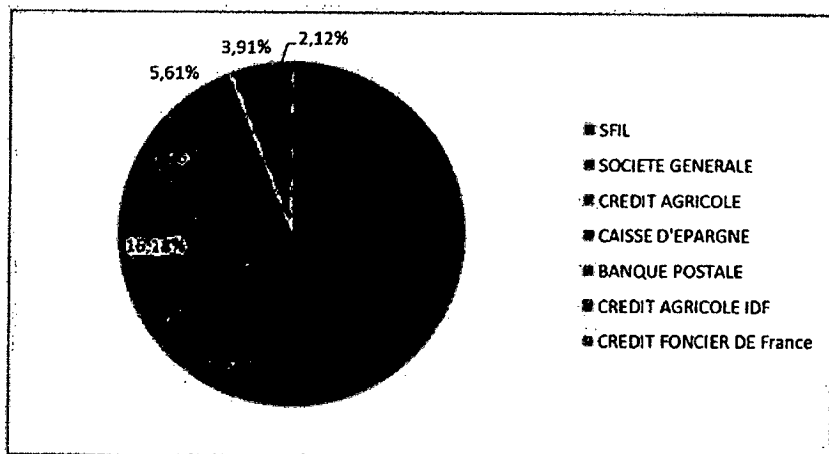
Il est à noter que l'encours de dette de la commune au 01/01/2019 s'élèvera à 27 865 158 €.

Toutefois, alors que Chevilly Larue demeure, eu égard à sa sociologie, une commune plus endettée que la moyenne des communes de la strate, ce n'est pas à cette aune que s'apprécie sa bonne santé financière, mais au prisme de son potentiel financier (cf. supra) qui conditionne sa capacité de désendettement – un ratio dont la maîtrise est désormais un outil de pilotage budgétaire incontournable (cf. p.11).

Le taux moyen de la dette (frais financiers payés dans l'année rapportés au capital remboursé) constitue l'indicateur commun d'efficacité de la gestion de la dette, même si cet indicateur doit être relativisé car il démontre essentiellement les effets de la gestion passée plutôt que la gestion actuelle. Avec un taux moyen de sa dette attendu de 2,76 % au 31/12/2018, puis de 2,86 % au 31/12/2019 pour atteindre 2,6% au 31/12/2020, la commune de Chevilly bénéficie ainsi de conditions d'emprunt favorables. Les durées de vie résiduelle et durée de vie moyenne des emprunts s'établissent respectivement à 14 ans et 7 mois ; et 6 ans et 11 mois.

Au cours de l'année 2019, l'encours de dette sera amené à évoluer à la baisse avec le remboursement de 2 439 688 € et la souscription d'un nouvel emprunt qui pourrait n'être mobilisé que pour 840 000 € (reporté au CA 2018), à taux fixe de 1,56 % pour une durée de 20 ans.

Au 31/12/2019, l'encours de dette de la commune sera de 26 265 470 €, soit une diminution, dans l'année, de 5,74 % de l'endettement communal.



Répartition par prêteur – année 2019

## E. Les ressources humaines

### 1. La structure des effectifs

La répartition par filière des emplois permanents prévus au titre de l'année 2019 se décompose de la manière suivante :

FILIERES	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	ETPT
ADMINISTRATIVE	119	116	112,6
TECHNIQUE	242	236	232,3
SPORTIVE	8	8	8
CULTURELLE	57	50	34,375
MEDICO-SOCIALE	53	45	43,9
SOCIALE	34	31	31
ANIMATION	65	64	63,8
<b>TOTAL</b>	<b>578</b>	<b>550</b>	<b>525,975</b>

### 2. Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel sont budgétées pour 2019 à hauteur de 23,936 K € soit une évolution de + 1,1 % par rapport au budget primitif 2018.

Le chapitre 012 est à 98.6% composé de la masse salariale nécessaire à la rémunération annuelle des agents, à laquelle il convient d'ajouter deux enveloppes : l'une couvrant les frais d'assurance statutaire, accident du travail, maladie professionnelle (260 000€ en 2018), l'autre servant à financer la prestation de médecine du travail (70 000€) en 2018.

Un marché portant sur le renouvellement de l'ensemble des assurances de la ville y compris celui de l'assurance statutaire, a été conclu en octobre 2018, portant le montant dédié à la baisse. Le montant prévisionnel au titre des dépenses de 2019 est estimé sur le montant de la cotisation payée en 2018 mais sera ajusté au regard de la consultation dans la limite maximum de l'enveloppe 2018.

### 3. La durée effective du travail

Le temps de travail est de 35 heures hebdomadaires avec possibilité selon les services et conformément au protocole d'accord signé en 2002 avec les organisations syndicales de réaliser ce temps de travail sur 5 jours ou sur 4.5 jours par semaine. Certains agents et notamment les cadres travaillent sur une base de 36 heures hebdomadaires et bénéficient de 6 jours de Réduction du Temps de Travail.

### 4. L'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour 2019

Les effectifs ont vocation à rester stables sur l'année 2019. Il est à noter que le budget 2019 intègre les créations de postes opérées courant 2018 (ouverture de classes dans les écoles maternelles et primaires nécessitant du personnel d'entretien, de restauration, des ATSEM, mise au stage d'animateurs jusqu'alors vacataires, etc.) ; ainsi que les postes en partie vacants en 2018 et pourvus au cours de l'année. Le nombre de postes budgétaires permanents occupés est donc fixé à 550 pour un équivalent temps plein travaillé de 525,975.

Les principaux éléments impactant la masse salariale en 2019 sont :

- Le Glissement-Vieillesse-Technicité (GVT), qui permet d'absorber les évolutions de carrière des fonctionnaires et les effets liés au turn-over sur les postes ;
- Le Protocole Parcours, Carrières et les Rémunérations (PPCR), qui prévoit une revalorisation et le rééchelonnement des grilles indiciaires, gelée en 2018 ;
- L'intégration en catégorie A au 1<sup>er</sup> février 2019 des agents de catégorie B relevant des cadres d'emplois d'éducateur de jeunes enfants et d'assistants et conseillers socio-éducatifs ;
- La poursuite de la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) pour les nouveaux grades ;
- La prise en charge de l'augmentation de la cotisation à la garantie maintien de salaire des agents ;
- Les augmentations des taux de cotisations décidées au niveau gouvernemental pour les caisses de retraite (CNRACL et IRCANTEC) et l'URSSAF (transport, etc.).

Dans ce cadre budgétaire contraint et maîtrisé, la ville poursuivra sa politique de sécurisation des parcours professionnels des agents, garantie d'un rendu de service public efficient.



### **III. Orientations par politiques publiques**

#### **A. La politique éducative locale**

Investir dans l'éducatif pour notre commune est un choix ambitieux et prioritaire : cela nécessite un état d'esprit mettant le projet éducatif Chevillais au cœur du projet politique que l'on souhaite partager avec l'ensemble de la société civile éducative : les parents, les enseignants, les acteurs de l'éducation et de la culture, du tissu associatif, etc...

Les orientations tiennent compte des besoins et des attentes spécifiques propres à chaque étape de la vie de l'enfant : la petite enfance, l'enfance, l'adolescence et la jeunesse. Celles-ci sont complémentaires à celles qui favorisent l'épanouissement de l'enfant dans les autres domaines, qu'ils soient sportifs, culturels, citoyens. L'accompagnement à la parentalité se traduit par la mise en place d'un réseau d'acteurs permettant à chaque parent qui le souhaite d'être avec bienveillance conforté dans sa responsabilité éducative. Des actions spécifiques jalonnent l'année, comme les cafés des parents, l'accueil au nouveau lieu d'Accueil Enfants Parents, des soirées débats, des rendez-vous individuels, des partenariats avec la PMI, la maison de l'adolescent, des psychologues, le club espoir, la maison pour tous, etc...

Trois axes majeurs structurent la direction de l'éducation qui regroupe les secteurs de la petite enfance, de l'enfance, de l'éducation, de la restauration scolaire, de l'entretien des locaux, et de l'accompagnement à la parentalité :

- ✓ un axe concernant la professionnalisation de l'ensemble de la communauté éducative (assistante maternelle indépendante ou municipale, agents des crèches, animateurs, ATSEM, agent de restauration ou d'entretien, ludothécaires ou accueillante du lieu d'accueil enfants-parents) : poursuite des journées pédagogiques de formation, analyse des pratiques des animateurs, gestes de premiers secours, formation relative à l'hygiène sanitaire pour la restauration scolaire.
- ✓ un axe concernant l'ergonomie des postes et le bien être au travail et la qualité d'accueil : travaux en régie directe avec le centre technique municipal pour maintenir les bâtiments en bon état, des travaux d'adaptation pour améliorer l'accueil du public, l'achat de matériel et équipements plus ergonomique et adapté (poids du mobilier scolaire, meubles sur roulette ou mobilier scolaire qui s'adapte à la taille des enfants).
- ✓ La mise en place du portail famille dès la rentrée 2018 pour le paiement par carte bleue via internet les factures de cantine, d'étude ou de centre de loisirs est une première étape pour faciliter les démarches des parents. Cette action complète la refonte du site internet de la ville intervenue en janvier dernier. Toutes deux correspondent aux engagements fixés dans le programme municipal en faveur d'une e-administration. La seconde étape interviendra à la rentrée 2019 avec la dématérialisation des démarches d'inscriptions aux activités péri scolaires ou en crèche. La mise en place d'une facture unique pour toutes les activités petite enfance, enfance ou scolaire sera effective à cette même échéance. L'accueil de proximité en mairie, en relais mairie ou au service petite enfance reste une exigence de la municipalité. Ces mesures viennent compléter les services ouverts aux familles.

Les objectifs 2019 se déclinent par secteur de la façon suivante :

#### **1. La petite enfance**

- Poursuite des accueils en crèches avec un taux de réponse positive qui reste supérieure à la moyenne départementale : près d'une famille sur deux bénéficie d'un accueil en structure petite enfance.
- Projet de déplacement de la crèche départementale vers le nouvel éco-quartier A. France/Triangle des Meuniers avec une augmentation de 20 berceaux à l'horizon du 1er trimestre 2020.
- Versement de l'allocation différentielle pour les familles employeurs d'une assistante maternelle maintenu pour l'année 2019.

- Poursuite des accueils au lieu d'accueil enfants – parents (un dispositif désormais bien repéré par les familles, chaque jeudi après midi et un samedi par mois).
- Poursuite des accueils à la ludothèque et des actions hors les murs durant certaines périodes.
- Poursuite des actions pour l'accompagnement à la parentalité : quelques exemples : cafés des parents dans les crèches et désormais dans les écoles, actions de prévention du harcèlement en milieu scolaire ou du e-harcèlement avec un projet d'un temps fort autour de la quinzaine de la parentalité du 4 au 16 février prochain (programme diffusé en janvier prochain).

Les crèches municipales continuent en outre de s'inscrire dans une politique d'accueil inclusive : avec des places accordées à des familles en difficultés éducatives, sociales ou liées au handicap de leur enfant.

## 2. L'enfance – accueils de loisirs

- Retour de la journée du mercredi en accueil de loisirs avec la remise en place de parcours et cycles d'activité ou de sorties à la journée,
- Poursuite des séjours et mini séjours durant les vacances scolaires avec une politique tarifaire adaptée.
- Renouvellement des stages thématiques ou journées à thème.
- Travail sur les passerelles entre les crèches et les accueils de loisirs à poursuivre.
- La journée de l'enfant et du jeune marquera comme chaque année, un moment particulier dans nos actions partenariales.
- La ludothèque continuera d'accueillir un nombre important de familles, de centres de loisirs et de classes.
- Une attention particulière est portée à l'éducation au développement durable

## 3. L'éducation

Avec la publication du Décret de juin 2017 relatif aux nouveaux rythmes scolaires, l'année 2017-2018 fut ponctuée de nombreuses rencontres de l'ensemble de la communauté éducative chevillaise.

Ces concertations ont abouti à la volonté quasi unanime pour le retour à une semaine de 4 journées complètes d'enseignement et de la journée du mercredi d'accueil de loisirs.

La rentrée scolaire 2018 – 2019 est placée sous le signe de la nouveauté :

- Les élèves chevillais ont ainsi effectué leur rentrée scolaire avec de nouveaux rythmes scolaires et pour certains des horaires quelque peu modifiés pour le temps de leur pause méridienne.
- Des nouveaux locaux pour le groupe scolaire Paul Bert : à l'aube de son sixantième anniversaire, le groupe scolaire Paul Bert a inauguré 6 nouvelles classes. Cette extension a permis d'anticiper les besoins en classes nouvelles actées par l'Education Nationale et préserver un nombre d'élèves par classe conforme au référentiel REP.
- Le dédoublement des CP pour les écoles classées « Réseau d'Education Prioritaire » : les élèves des écoles Paul Bert A et B ont pu profiter de cette mesure positive pour les enseignements avec une mise à disposition de locaux supplémentaires dès la rentrée de septembre. Chaque groupe de 13 à 14 élèves de CP bénéficie de leur propre salle de classe et de leur enseignant.
- Des « clubs coup de pouce » qui se sont adaptés aux nouveaux besoins : compte tenu de la mesure de dédoublement des CP et des constats des équipes enseignantes, la municipalité a fait le choix d'ajuster les propositions de soutien aux élèves en difficultés : mise en place de clubs coup de pouce autour du langage pour les élèves de grande section de maternelle (écoles maternelles REP + Pierre et Marie Curie dans un premier temps). Pour les élèves de CE1 du groupe scolaire Paul Bert, des clubs coup de pouce « mathématiques » remplaceront ceux autour de la lecture proposés aux élèves de CP (les clubs coup de pouce spécialisés en lecture sont maintenus pour les autres écoles élémentaires).
- Les élèves de CM2 de l'école Pierre Curie déjeunent désormais dans les locaux du centre de loisirs P. Neruda. Cette mesure permet de favoriser un moment de repas plus serein. Cette mesure est l'aboutissement des réflexions et échanges de la communauté éducative lors des conseils d'école.
- Le « label plan mercredi » : la commune souhaite s'inscrire dans le dispositif « plan mercredi » pour valoriser les actions menées avec les structures culturelles et sportives durant tous les temps de

l'enfant (de l'école à l'accueil péri ou extra scolaire en passant par le temps de pause méridienne). Quelques exemples : les parcours regards avec le théâtre, les classes musicales avec le conservatoire, les interventions dans les écoles de professionnels du service des sports, du conservatoire de danse ou de la maison des arts plastiques. Mais aussi : le maintien des classes cirque pour tous les élèves de grande section de maternelle et les classes environnement pour tous les élèves de CM2.

... mais aussi de la continuité :

- Avec 2174 élèves et 88 classes ouvertes, c'est avec une moyenne de 24,7 élèves par classe que les élèves chevillais ont effectué leur rentrée scolaire (contre 2193 en 2018 soit 19 élèves de moins que l'an passé). Dans sa compétence première d'accueil de tous les élèves chevillais, la municipalité favorise la réussite scolaire de tous, en maintenant un accueil confortable des enfants.
- Sur ce dernier point, la commune travaille sur un projet de construction d'une nouvelle école à laquelle s'ajoute le déplacement de la crèche départementale et la création d'une nouvelle salle de sports. Ces projets permettront de desservir le nouvel éco – quartier A. France/Triangle des Meuniers de services publics proches à la fois des ilots d'habitation mais également des moyens de transport collectifs ; tout autant d'éléments pour garantir la fluidité des déplacements au sein de la commune mais également des déplacements domicile – travail pour les parents chevillais.
- Tous les élèves sont capables, encore faut il leur donner les moyens de réussir : c'est bien là le sens de la politique éducative que mène, mandat après mandat, l'équipe municipale en place. Quelques exemples d'actions qui perdurent cette année encore et sur lesquels la municipalité s'engage à poursuivre les efforts pour les deux prochaines rentrées scolaires : fournitures scolaires offertes à tous les élèves d'élémentaire lors de la rentrée, maintien d'une ATSEM par classe et ce dès la rentrée et dès ouverture de classe actée par l'Education Nationale, maintien du montant alloué à la Caisse des écoles pour soutenir financièrement les projets des établissements scolaires ou les familles en difficultés. Le développement du numérique se poursuit avec le déploiement de vidéo projecteurs interactifs qui viennent compléter le parc informatique des écoles constitué de tablette/classes mobiles (1 classe mobile par école élémentaire), d'ordinateurs (à ce jour 1,8 ordinateur par classe), d'imprimantes (0,7 imprimante par classe). Il faut également ajouter que le raccordement à la fibre optique/câblage des écoles s'est poursuivi en 2018 (câblage de l'école Paul Bert B et d'une partie de l'école Pasteur). Ces travaux seront terminés à l'horizon 2021 pour toutes les écoles élémentaires de la commune.

#### **4. La restauration scolaire**

- Maintien d'un service de restauration scolaire en régie directe avec des menus incluant des produits issus de l'agriculture biologique et des circuits courts.
- Maintien du service de livraison à domicile pour les personnes âgées.
- Mise en place d'un travail autour de la question de la réduction des déchets alimentaires avec la RIVED.
- Nouvelle mise en œuvre des commissions restauration avec les parents.
- 

#### **5. La Jeunesse**

Chevilly-Larue compte environ 4000 jeunes âgés de 15 à 29 ans qui représentent un cinquième (21%) de sa population totale. C'est une population au visage multiple : des collégiens, des lycéens, de jeunes diplômés du supérieur, des jeunes sortis du système scolaire sans diplôme, des salariés en CDI ou en situation plus précaire (CDD, intérim), des chômeurs, des jeunes seuls ou en couple, vivant chez leurs parents ou déjà indépendants, avec ou sans enfant.

Les pouvoirs publics dont la commune, doivent plus que jamais jouer un rôle d'appui et d'accompagnement auprès de ces jeunes, pour les aider à s'ouvrir de nouvelles perspectives, à trouver leur place dans la société.

Tout en ayant conscience qu'elle ne peut pas tout, la Municipalité a fixé des orientations aux acteurs municipaux et partenaires travaillant pour la jeunesse. Celles-ci ont pour ambition d'ouvrir avec la jeunesse les champs de réflexion, de créer l'émulation pour faire émerger les projets porteurs de sens, de lien social et de vivre ensemble. La politique à destination de la jeunesse a également pour ambition de lui adresser un message de respect et de confiance, lui montrer qu'elle a toute sa place dans la ville et des perspectives d'avenir positives. La ville souhaite également aider le jeune à trouver les clés de compréhension de la société dans laquelle il évolue, lui permettre de développer son esprit critique et l'ouvrir ainsi à son rôle de citoyen.

Sur la base de ces grandes orientations, l'action municipale à destination de la jeunesse s'organise autour de huit grands objectifs :

1. Co-construire avec les jeunes et pour les jeunes dans tous les domaines qui les impactent, comme le sport, la culture, l'économie, la formation étudiante, professionnelle, la santé, le logement, les loisirs, la citoyenneté;
2. Favoriser la réussite éducative et l'insertion socioprofessionnelle de tous les jeunes ;
3. Aller à la rencontre des jeunes;
4. Rendre l'action de la jeunesse sur la ville positive : donner confiance à la jeunesse et donner confiance en la jeunesse à la population;
5. Construire des actions pour permettre aux jeunes de devenir des citoyens éclairés;
6. Déployer les actions de prévention et d'aide aux parents en difficulté avec leur adolescent;
7. Lutter contre les stigmatisations et discriminations;
8. Evaluer la politique jeunesse avec les jeunes

Ce plan d'action mis en place sur la base de ces objectifs a été déployé depuis deux ans et demi et porte ses fruits à travers l'image positive du service municipal de la jeunesse mais aussi le travail partenarial de tous les acteurs travaillant à destination de ce public.

L'année 2019 consolidera les actions déjà menées comme le DACETE, la quinzaine des révisions, les ateliers cirque et hip hop, le renouvellement du projet contre toutes les discriminations « fraternité », les soirées des diplômés, les actions de prévention et de sensibilisation.

Concernant les séjours, l'organisation en régie directe par le SMJ porte également ses fruits. Depuis sa mise en place en 2017, le service a mis en place 5 projets de séjours (2 pour 25 collégiens et 3 pour 30 lycéens). Cela permet de nouer des liens intéressants avec les jeunes, de co-construire avec eux leurs vacances en les impliquant dans les différents aspects et phases du projet (prise de contact par les jeunes avec les prestataires, élaboration d'un budget, organisation de réunion, actions d'autofinancement,...), afin de leur permettre de gagner en autonomie et de développer leur connaissance culturelle.

Sur l'activité cirque, un travail est en cours afin de trouver des solutions pour chauffer le chapiteau à des coûts moins importants que par le passé.

L'animation hors les murs est un axe fort du service, sous l'impulsion des animateurs de rue. Leur nouvel outil itinérant n'est pour le moment pas encore pleinement utilisé mais le sera au cours de l'année 2019. Le projet de customisation du véhicule est en cours, qui permettra son déploiement visible dans les quartiers de la ville. Il y sera proposé des permanences à la fois d'élus, du point information jeunesse et de la Mission locale. L'intervention hors les murs se structure également grâce à la dynamique partenariale autour de la jeunesse permettant la mise en place d'événements réguliers sur les quartiers. Le contact avec les jeunes les plus en difficultés et potentiellement exposés à la délinquance est noué et permet des actions individuelles de réinsertion intéressantes (autour du permis de conduire, de l'orientation vers le pôle Réussite jeunesse et la Mission locale, le projet avec le club Espoir sur les séjours de rupture et la mise en place de chantiers éducatifs,...).

L'ambition est également de construire une instance de concertation des jeunes à leur image. Malheureusement, la mise en place des rencontres délocalisées dans les quartiers n'a pas eu le succès escompté. Une réflexion est menée afin de voir sous quel format les jeunes peuvent être mobilisés.

Enfin sera développé un axe fort autour de l'orientation professionnelle avec la mise en œuvre d'actions, en partenariat avec les entreprises, pour aider les jeunes à trouver leur voie professionnelle. La mise en place en 2018 d'une première édition de « #C'est quoi ton métier », journée de découverte

des métiers permettant la rencontre entre des collégiens et des professionnels venus présenter de façon ludique leur métier a eu un réel succès auprès des classes de 3ème des deux collèges de la ville. 230 élèves ont été reçus. Ces rencontres métiers seront renouvelées en 2019. Cette journée a, par ailleurs, permis de créer des liens entre le collège Liberté et la Mission locale qui par la suite a été sollicitée pour des interventions en classe au collège Liberté.

Des permanences et des réunions collectives thématiques (une fois par mois) animées par la Mission locale au Point information jeunesse se mettront en place au début de l'année 2019. Cela permettra de capter les jeunes les plus vulnérables qui ne vont pas forcément franchir la porte de ce lieu pour y rencontrer les professionnels de l'insertion.

L'ensemble de l'action à destination de la jeunesse continuera à être construite avec tous les acteurs pour la rendre complémentaire, efficace et utile aux jeunes et en adéquation avec les orientations de la Municipalité.

## **6. Les sports**

L'activité sportive à travers toutes les associations intervenant dans ce secteur est très intense à Chevilly-Larue, comme en témoigne l'occupation quasi-totale des nombreux équipements mis à disposition par la commune.

Après la réouverture en mars 2018 de la piscine Pierre de Coubertin - après 18 mois de travaux-, la ville continuera en 2019 à développer les animations mises en place dans le cadre des ouvertures au public (soirée zen, animations ponctuelles Noël, Pâques, avec les autres services de la ville, ...).

Le projet de réalisation du terrain de rugby, d'un club house et d'une salle familiale, réalisé par le syndicat intercommunal du second cycle du second degré, entre en phase opérationnelle avec pour objectif que les travaux débutent à la fin du premier trimestre 2019 pour une livraison au 2ème trimestre 2020.

La ville prévoit également de continuer ses efforts de réhabilitation des installations sportives et d'opérer une vigilance accrue sur les études liées au revêtement des terrains synthétiques, notamment dans le cadre du nouveau terrain de rugby dont la maîtrise d'ouvrage est portée par le Syndicat intercommunal des établissements du second cycle du second degré (SIESCSD). En 2019, il est proposé de réaliser des travaux sur le réseau d'eau des tribunes extérieures du Parc des sports afin de résoudre des problèmes récurrents de légalités et de changer l'éclairage de son gymnase en LED.

Comme chaque année, des travaux de maintenance sont également prévus dans les différents équipements sportifs de la ville.

Suite à la première édition du forum de rentrée visant à mutualiser le forum des sports, la soirée des sportifs et la soirée des associations, la ville poursuivra la concertation avec les associations afin d'adapter la 2ème édition de septembre 2019. Les objectifs seront de mettre en lumière sur un même lieu l'ensemble des possibilités d'activités sur la ville et d'ouvrir les inscriptions directement aux usagers, tout en maintenant un moment convivial avec les associations communales permettant de mettre à l'honneur leur action dans la ville.

Enfin la commune poursuit le développement des stages multisports à destination de la jeunesse, vecteur de partages, de liens sociaux, d'épanouissement et de santé.

## B. La politique de solidarité

Le travail d'accompagnement des publics en difficulté se poursuit sans connaître de relâche face à l'aggravation de la situation sociale d'un nombre grandissant de nos concitoyens.

Selon les derniers chiffres, plus de 3500 personnes vivent en dessous du seuil de pauvreté dont une forte proportion de famille avec enfants. Le risque de pauvreté s'accroît pour les personnes vivant en famille monoparentale. Enfin, sur quatre allocataires de prestations familiales de la CAF, un en dépend exclusivement.

Face à cette paupérisation, l'intervention sociale de la commune s'avère indispensable en termes de demandes d'ouverture de droit au RSA, de demandes de domiciliation au CCAS, d'accès à l'aide alimentaire d'urgence, de demandes d'aide à l'énergie, aux vestiaires...

Il y a une nécessité absolue de poursuivre la solidarité en direction des familles en difficulté en poursuivant les efforts engagés et sur la base de critères d'accès réévalués en début d'année 2018 afin d'adapter au plus juste l'intervention communale aux besoins des personnes les plus fragiles.

L'épicerie sociale et solidaire Sol Epi est devenue un maillon indispensable du réseau solidaire. La commune poursuit son soutien à cette structure associative.

S'agissant du logement, les démolitions / reconstructions se poursuivent dans les ZAC Anatole France et Sorbiers avec un programme d'accession sociale à la propriété. L'aide au maintien et à l'accès au logement est maintenue dans le cadre de la participation de la commune au Fonds Social de l'Habitat.

Une attention spécifique est également portée aux personnes victimes de violences conjugales et intra familiales, par le soutien aux structures facilitant l'accès aux droits des victimes et leur accompagnement.

Ces actions sont également identifiées au travers des engagements du CLSPD.

Les aînés continuent de retenir une attention particulière. Le service public local poursuit et développe des actions vectrices d'inclusion qui permettent de lutter contre l'isolement comme par exemple le maintien à domicile grâce à l'intervention des agents communaux : aides à domicile, portage des repas et des livres, du transport à la demande ou la téléassistance. Divers ateliers tels que l'accès à l'informatique, la prévention des chutes, ou encore les loisirs créatifs sont proposés. La ville apporte également un soutien financier au Syndicat intercommunal de soins infirmiers à domicile, qui permet d'accompagner ou de soigner les personnes âgées, les personnes dépendantes et les personnes handicapées. Le banquet annuel proposé aux seniors de la commune est maintenu eu égard au plébiscite des participants.

Le foyer Gabriel Chauvet reste un lieu de rencontre privilégié. Lieu de partage et de convivialité, outre le service de restauration, il offre des moments de convivialité grâce à diverses animations, conférences-débats, ciné-séniors. Des sorties, des séjours, et autres prestations spécifiques, sont également proposées tout au long de l'année.

Concernant l'accès aux soins et la santé, la ville agit face à la désertification médicale qui engendre de grandes inégalités et contraint les professionnels de la santé. Les actions municipales sont développées afin de maintenir une médecine de proximité. Ainsi le soutien financier au SAMU (service d'urgence et de première urgence) et au SMSH (centre médico-social des halles) facilite l'accès des Chevillais aux médecins généralistes et spécialistes.

Les travaux de la maison médicale (ou Maison de Santé) s'achèvent. Ce projet est soutenu par la ville, des médecins généralistes, et des professionnels paramédicaux y seront installés très prochainement. La municipalité travaille également avec d'autres partenaires, comme la Croix Rouge, l'Etablissement français du sang, notre ville est labélisée Trois cœurs, note maximale attribuée. Les électrodes adultes-enfants de l'ensemble des défibrillateurs installés par la ville sur tout le territoire, seront à changer cette année.

Le travail autour du Comité Consultatif du Handicap se poursuivra par la mise en œuvre des engagements de l'ADAP (Agenda d'accessibilité programmé). L'aide aux vacances via le CCAS, permet aux familles d'avoir un accompagnement adapté à la personne en situation de handicap. L'accessibilité aux personnes sourdes et malentendantes avec la prestation Sourdline, est maintenue.

La ville conventionne également avec la MDPH du Conseil départemental du Val-de-Marne, qui instaure un partenariat important depuis de nombreuses années, notamment dans l'accompagnement du public porteur de handicap avec une aide à la constitution des dossiers souvent complexes pour les bénéficiaires.

2019 sera l'année de la construction de la nouvelle Maison Pour Tous, lieu d'échanges et de permanences avec les chevillais, la livraison des nouveaux locaux sera effective en 2019.

## **C. L'aménagement durable des territoires**

### **1. La Ville poursuit ses projets d'aménagement et d'amélioration du cadre de vie**

Après un premier lot livré en 2016, l'éco-quartier des Portes d'Orly (ZAC Anatole France et ZAC Triangle des Meuniers) poursuit sa mise en œuvre. L'année 2019 sera marquée par la livraison des lots 4A et 4B de la ZAC Triangle des Meuniers le long de l'avenue de la République ainsi que des lots 3, 4 et 6 de la ZAC Anatole France, comprenant la crèche départementale, les foyers ADEF et des logements en locatif et en accession privée. Ces livraisons permettront le relogement d'une partie des habitants des barres d'A. France dont la destruction pourra débuter en vue de la poursuite de l'opération.

Par ailleurs, le 3e tronçon de la route départementale de Chevilly, nouvellement dénommée la rue de la sécurité parisienne, sera mise en service permettant un accès plus aisé et apaisé à la RD7.

Les chantiers des lots 18B et 14 de la ZAC Anatole France (logements en accession et locatifs) ont démarré fin 2018 et se prolongeront durant l'année 2019. On notera également que les démolitions, notamment des anciennes casses automobile en façade de la RD7 se poursuivront.

Le quartier Sorbiers Saussaie voit se terminer la construction de plusieurs programmes (logements locatifs et logement en accession). L'année 2019 verra la poursuite des travaux du programme de logements du lot 7, accueillant en rez-de-chaussée la nouvelle Maison pour Tous. Les travaux concerneront également les espaces publics avec la livraison des rues du Nivernais et de Normandie ainsi que le démarrage des travaux de la rue de Picardie.

La concertation concernant l'amélioration du parvis du cimetière intercommunal, engagée en 2018 sera poursuivie avec l'objectif au cours de l'année d'aboutir à un projet largement partagé avec les habitants.

En 2018, les travaux de la SGP concernant la réalisation des gares provisoirement dénommées « Chevilly 3 communes » et « MIN Porte de Thiais » ont été engagés. Par ailleurs le chantier relatif à l'ouvrage annexe « Petit Leroy », face au parc départemental a débuté. 2019 verra également démarrer les travaux de l'ouvrage annexe « Hochdorf », à l'angle des rues Pierre Brossolette et Petit Leroy. Une attention toute particulière est apportée à ces chantiers dans le souci de créer le moins de nuisances possibles pour les riverains.

Une réflexion sur les nouveaux modes de déplacement et sur le stationnement a été engagée et sera poursuivie durant l'année pour préparer entre autre l'arrivée du métro et développer les moyens de transport alternatifs à la voiture.

Enfin, la commune sera particulièrement attentive au devenir de l'Etablissement public d'aménagement Orly-Rungis-Seine-Amont (EPA ORSA), partenaire structurel des projets communaux, qui se trouve confronté à d'importants décalages de livraisons d'opérations induisant un manque à réaliser en termes de recettes (foncier, subventions) qui aurait pour effet de dégrader sa situation de trésorerie et dont l'un des scénarios de déblocage envisage la suppression de certains produits reversés à la commune.

## 2. Les dynamiques commerciales et économiques

Le projet de dynamisation du **Cœur de Ville** se poursuit avec notamment l'ouverture début 2019 d'une nouvelle brasserie place Nelson Mandela.

Les travaux de requalification de l'avenue Franklin Roosevelt seront également achevés, offrant une attractivité commerciale renouvelée.

L'intervention sur la façade du local commercial de l'ex-CPAM est également achevée et offre aujourd'hui une plus grande visibilité à ce commerce. Courant 2018, la commune a par ailleurs candidaté à un appel à manifestation d'intérêt « Centres-villes-vivants » lancé par la Métropole du Grand Paris afin de pouvoir bénéficier du soutien de cette dernière pour la réalisation des opérations à venir dans le cadre de ce projet de dynamisation du cœur de ville, à savoir notamment la sécurisation des accès du parking public couvert ainsi que sa signalisation.

Outre l'ouverture d'une étude notariale et d'un fleuriste fin 2018, l'implantation de nouveaux porteurs de projets dans les derniers locaux disponibles de la place Nelson Mandela sont actuellement à l'étude en lien étroit avec le bailleur I3F, propriétaire de plusieurs cellules actuellement vacantes.

Une réflexion sera également menée sur l'évolution du marché forain tant sur sa forme que sur le lien juridique avec le prestataire.

En lien avec l'Etablissement public territorial, les actions d'accompagnement des dynamiques économiques vont se poursuivre.

Un travail sur l'emploi est également mené afin de faire bénéficier les chevillais des emplois proposés par les chantiers et notamment ceux du Grand Paris Express. Ce travail se fait en étroite collaboration avec les partenaires du territoire, Grand Orly Seine Bièvre, AEF 94, Pôle Emploi, Mission locale, CBE 94. A cet effet, plusieurs informations collectives ont été organisées à Chevilly-Larue.

Le projet de Cité de la gastronomie Paris-Rungis est dorénavant entré en phase opérationnelle. Le contrat de concession, sous forme de délégation de service public, relatif à la réalisation et à l'exploitation de la Cité de la gastronomie a fixé une remise des candidatures à la fin du mois de novembre 2018. Le choix des candidats admis à négocier interviendra en avril 2019, sachant que la signature de la concession est prévue *in fine* début 2020. Le syndicat poursuivra en parallèle la promotion du projet.

## 3. L'engagement municipal dans le développement durable

L'année 2018 a été la première année de mise en œuvre du nouvel Agenda 21 (2017-2025). L'ensemble des actions a fait l'objet de réunions de travail avec les élus désignés référents, les partenaires et les services municipaux, permettant soit de démarrer les projets, soit d'établir une planification de leur réalisation sur les 8 années d'existence de l'Agenda 21. La seconde année de l'Agenda 21 permettra à un certain nombre des actions de rentrer en phase opérationnelle.

Les projets au sein du Relais-énergie se poursuivront afin de rencontrer des chevillais de tout âge, les sensibiliser et les accompagner vers des actions dédiées aux économies d'énergie et aux énergies renouvelables (proposition d'animation des centres de loisirs sur la thématique de l'énergie lors des petites vacances scolaires, organisation de permanences au relais-énergie ou encore de balades thermiques...).

Une attention particulière sera portée aux copropriétés en vue de les accompagner dans la rénovation énergétique de leur bâti. Une session de conférences, débutée à la fin 2018 se poursuivra en 2019, en proposant un accompagnement personnalisé aux copropriétés, en facilitant d'une part leurs démarches de rénovation énergétique, et d'autre part en les informant sur les aides financières mobilisables pour leur projet.

L'aide financière à l'isolation des combles des maisons individuelles à Chevilly-Larue, après une évaluation des besoins, et dans un souci d'économie budgétaire, a été encore réduite pour l'année 2019. Une nouvelle aide sera proposée aux Chevillais, afin de faciliter leur acquisition de Vélo à Assistance Electrique (VAE). La Direction du Développement Durable restera mobilisée sur le déploiement de la mobilité douce sur la commune, que ce soit à travers le déploiement du service de location longue durée de VAE porté par Ile-de-France Mobilité. Cependant, l'adhésion au syndicat Vélib



Métropole n'apparaît à ce jour pas opportun au regard des difficultés qui limitent les capacités de développement.

L'année 2018 a permis le déploiement d'actions en faveur de l'économie circulaire (participation de la ressourcerie La Mine d'Arcueil à la récup' party, organisation d'une semaine d'animation dans le quartier Sorbier avec la braderie du City-Stade, participation de la ressourcerie Rejoué au village de Noël). Des actions en matière d'économie circulaire seront de nouveau proposées aux habitants en 2019, dans la même philosophie que les actions proposées aux Chevillais en 2018.

Chaque occasion de rencontrer des Chevillais et de les sensibiliser au Développement Durable sera saisie (ex : fête communale, fête des solidarités, village de Noël...). Le partenariat avec le Pole d'Economie Solidaire Chevillais et la Ferme du Saut du Loup restera une priorité, ces acteurs locaux étant incontournables en matière de sensibilisation des Chevillais aux enjeux actuels du développement durable et de l'économie sociale et solidaire.

#### **4. La tranquillité publique et la sécurité**

La ville a signé conjointement avec Monsieur le Sous-préfet et Madame la Procureure de la République, le 20 juin 2016 le contrat valant stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance pour la période 2016-2019.

Ce contrat comporte 27 actions déclinées en trois programmes issus du plan national de prévention de la délinquance : Le premier a vocation à prévenir la délinquance des jeunes ; le deuxième, à lutter contre les violences faites aux femmes, les violences intrafamiliales et l'aide aux victimes ; le troisième est consacré à la tranquillité publique.

Sur ce point, en 2018, le partenariat s'est poursuivi avec la Police Nationale, malgré des changements importants sur le territoire : nouveau commissaire divisionnaire du CSP de l'Haÿ-les-Roses ; nouveau chef de poste à Chevilly-Larue, également responsable de la brigade des mineurs et partenaire incontournable du CLSPD. Les structures internes du CSP de l'Haÿ-les-Roses ont connu des modifications : les missions de la brigade des mineurs et des violences intrafamiliales et faites aux femmes ont été renforcées à Chevilly-Larue ; les contacts de proximité et relations avec les établissements scolaires ont été repris par de nouveaux interlocuteurs. Des réunions mensuelles se tiennent avec la Police Nationale et les responsables du secteur. En 2018, le service Tranquillité Publique a participé chaque semaine à un tour de table organisé par la Police Nationale à l'Haÿ-les-Roses en présence de l'ensemble des Polices Municipales de la circonscription. Ces rencontres renforcent les liens de travail inter-collectivités.

Les missions confiées aux agents en charge de la surveillance de la voie publique seront poursuivies : la verbalisation, nécessaire, mais aussi la prévention, l'information et les échanges avec la population. A noter que depuis fin 2016, les ASVP ont été déchargés de la mission spécifique de la sécurisation de la traversée des passages piétons aux abords des groupes scolaires. En effet, cette action a été confiée à des personnels dédiés, afin d'étendre la présence des ASVP sur la voie publique. Ces moments permettent ainsi de se consacrer à la gestion des véhicules en infraction et au dialogue avec la population, en insistant sur la sécurité des enfants.

Il s'agit également de rappeler la prise en charge par la commune, depuis avril 2013, des opérations d'enlèvement de véhicules - abusifs, dégradés, immobilisés, travaux - par une procédure adaptée, validée par accord de l'Officier de Police Judiciaire. Cette action directe avec le fourrieriste a permis une plus grande efficacité visible sur le terrain, avec plus de 230 véhicules enlevés en 2018. A titre d'information, plus de 500 véhicules ont fait l'objet d'une surveillance régulière pour stationnement abusif, sur l'ensemble du territoire communal. Par ailleurs, l'Opération Tranquillité Vacances, menée chaque été depuis 2011 par les ASVP, en partenariat avec la Police Nationale, est toujours très appréciée des habitants. Ces actions se poursuivront en 2019.

Après l'arrêt de l'action "Correspondant du Parquet", de nombreuses personnes hors des schémas classiques d'assistance sont confrontées à des litiges ou difficultés de tout ordre au quotidien : conflits de voisinage, relations avec les administrations. Pour répondre à ce besoin, la Municipalité a mis en place un « médiateur des conflits » a été chargé d'accompagner les administrés dans la connaissance

et l'application de leurs droits et leurs obligations, et de développer le lien intergénérationnel et culturel en intervenant lorsque nécessaire dans les conflits de voisinage. Ces actions participent au lien social pour le "bien vivre ensemble". La partie "interface Justice-Ville" permet d'assurer un lien avec les responsables locaux de la Police Nationale et des échanges d'informations avec le Parquet ; suivi du développement des mesures de Travaux d'Intérêt Général. Cette action a un coût prévisionnel de 4400 €. Par ailleurs, une demande de subvention auprès du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance a été sollicitée.

La Municipalité poursuit également sa campagne de protection de ses bâtiments avec l'élargissement de la vidéo surveillance de nos bâtiments publics et engage un partenariat avec Valophis pour déployer la vidéo dans les halls et le centre commercial de la rue du Poitou afin de compléter son dispositif de lutte contre les incivilités du quotidien.

Un groupe de travail sécurité et tranquillité publique ouvert à l'ensemble du Conseil municipal se réunit actuellement. La première séance a été consacrée à un échange des perceptions des problématiques de tranquillité publique sur le territoire et sur la présentation des objectifs du contrat valant stratégie de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD). La seconde séance a porté sur la présentation d'un diagnostic partagé enrichi des échanges de l'ensemble des participants et l'audition des acteurs du secteur. Les débats continuent et le groupe de travail devrait rendre ses conclusions en cette fin d'année et début 2019 afin de définir le périmètre de création d'une police municipale.

## **D. Vie locale : évènements, vie des quartiers, relations internationales**

### **1. Le foisonnement associatif**

La ville de Chevilly-Larue dispose d'un tissu associatif local très développé avec plus de 100 associations. Elles sont des acteurs et des partenaires essentiels au dynamisme de la vie locale et de la solidarité dans tous les domaines de la vie quotidienne.

Ce tissu associatif chevillais très dense irrigue la vie de la cité dans tous les quartiers et mobilise des centaines de bénévoles. La municipalité entend poursuivre son engagement envers les associations chevillaises grâce notamment à l'appui logistique et au soutien financier qu'elle leur apporte. Ce soutien se traduira en 2019 par le maintien des subventions et l'aide logistique.

Divers évènements festifs rythment la vie locale qui sont autant d'occasion d'animer la vie locale et de faire de Chevilly-Larue, une ville du vivre ensemble.

Après une évaluation rigoureuse, les initiatives les plus plébiscitées par les Chevillais seront maintenues dans leur configuration actuelle, telles que la fête communale, le marché campagnard et la fête du jardinage, les Planches, la brocante de printemps.

Les nouvelles formules du forum de rentrée, du village de Noël et des ateliers gastronomiques conçues en partenariat avec le milieu associatifs seront évaluées, améliorées au regard du succès de ses nouvelles initiatives.

### **2. L'information et la communication municipale**

L'information et la communication municipales garantissent l'égal accès des Chevillais au service public local par une information précise sur les modalités et conditions d'accès. La communication municipale est également vectrice de démocratie locale en portant à la connaissance du plus grand nombre, les informations relatives à l'actualité locale et aux projets du territoire afin de permettre à chaque habitant d'en connaître les enjeux et de se les approprier.

Le nouveau site Internet est en ligne. Sa nouvelle version participe à la modernisation du service public local, grâce à une information plus facile d'accès et de nouveaux services en ligne tel que le paiement en ligne développés en 2018. Le dialogue et la concertation resteront au cœur de l'action municipale et se traduiront, autant que de besoin, par des temps d'échanges avec les habitants sur des

projets ou actualités structurantes pour la vie locale grâce notamment à un nouvel outil numérique, la plateforme Mon Avis Citoyen.

A noter que les efforts menés au cours des précédents exercices pour contenir le budget communication sont maintenues en 2019.

### **3. Agir ici et là-bas grâce à la solidarité internationale**

Dans le domaine des relations internationales et après évaluation, le nombre de déplacements dans les pays amis sera limité. L'effort se concentrera sur les échanges entre collégiens (Espagne et Allemagne) et le suivi des actions engagées (Vietnam et Mauritanie).

Pour le Vietnam l'acquisition de matériel et matières premières pour poursuivre la production de lait de soja dans les écoles maternelles rurales, l'acquisition du lait en poudre dans le cadre du programme de lutte contre la malnutrition infantile, du matériel pédagogique pour les écoles.

En Mauritanie, ce sera le jardin d'enfants qui sera complètement réhabilité, avec la rénovation des sanitaires pour les petits et une belle cour avec jeux et protégée.

### **E. Culture et Patrimoine**

La culture est une ambition affirmée, spécificité Chevillaise, et également prioritaire. La ville maintiendra ce cap au travers des nombreuses initiatives et propositions dans l'ensemble de nos équipements culturels. Le fort partenariat avec l'ensemble de la communauté éducative et associative se poursuivra.

Le conservatoire de musique et de danse poursuivra le développement des enseignements en direction des publics en zone d'éducation prioritaire (les classes musicales, la « rentrée en musique », et avec les publics de la MPT. En 2019, des artistes seront invités pour préparer un concert, stage et création d'une pièce innovante « électro et orchestre » à cordes à Noël 2019, des concerts à la MPT ayant pour thème le jazz, puis une création en musique et poésie avec un metteur en scène.

Le projet de développement des musiques actuelles, grâce à l'approfondissement de l'utilisation des supports numériques, seront poursuivis. Cette dynamique a fait naître un groupe de jeunes musiciens électro et danseurs hip hop qui se produisent à diverses occasions, notamment pour la journée des droits de l'enfant. Des savoir-faire sont révélés et mis en lumière. Un nouvel axe sera proposé en Formation Musicale avec le projet « mosaïque », une pièce créée par et pour les élèves de FM sur le thème de la nature. L'aide à la chorale des CM2 de l'école P. et M. Curie est reconduite et après un enregistrement avec l'ACSF en 2018, est programmée une prestation au marché de Noël 2018.

Un autre projet partenarial ambitieux de musique et danse verra le jour sur le principe d'un travail chorégraphique mélangeant élèves, professionnels et amateurs, avec pour ambition de faire participer des personnes à mobilité réduite.

Seront mis à l'honneur comme chaque année les travaux pédagogiques des élèves et les concerts hors les murs en partenariat les acteurs culturels et sociaux de la ville. La découverte des pratiques artistiques se poursuivra pour les enfants des centres de loisirs. Un projet musical avec la chorale du Collège Liberté et la continuité des classes musicales marqueront les temps forts des actions en lien avec le secteur éducatif.

Sont reconduits les 3 galas de danse ainsi que la participation du conservatoire à la fête communale et aux planches.

Pour la maison des arts plastiques Rosa Bonheur, les orientations du budget 2019 visent à l'organisation de trois expositions dont l'axe principal est la priorité à la jeunesse. La reconduction d'ateliers d'arts numériques permettant ainsi de lutter contre la fracture numérique. Depuis septembre 2017, un cours d'arts numériques de 2 heures hebdomadaires est proposé aux jeunes (8 à 12 ans) dans le cadre des activités à la Maison des arts plastiques.

La mise en place d'ateliers artistiques avec des artistes invités en direction des adolescents, et une exposition restituant tous les projets artistiques menés avec les différents partenaires (MPT, centre de loisirs, écoles élémentaires, classe de collège). L'exposition du printemps 2019 portera sur le thème « Tisser votre mémoire », représentant une métaphore subtile du lien social et des relations humaines.

La médiathèque Boris Vian poursuivra ses missions de développement de la lecture publique et de médiation culturelle. Des réajustements budgétaires s'opèreront sur les achats de livres et de CD (2ème année consécutive) en fonction des besoins, les abonnements papier et l'achat de petit matériel. Néanmoins ces efforts et optimisation de l'enveloppe budgétaire permettront de recentrer les efforts sur les abonnements en ligne pour lutter contre la fracture numérique, le recours à des prestataires CAT extérieurs pour la rénovation et la couverture des livres.

La médiathèque lancera des rencontres d'auteurs et rencontres thématiques récurrentes, afin de développer l'action culturelle, en lien avec la lecture publique. La médiation culturelle se fera autour des thématiques du multilinguisme et autour du paysage et du jardin.

En 2019, un projet phare sera proposé par le Théâtre Cinéma André Malraux et la Maison du conte : le « Grand Dire Festival ». Ces deux structures, dont la notoriété n'est plus à démontrer, lanceront la première édition d'un nouveau festival biennal autour du conte, de la parole, de l'enfance et de la transmission. De nombreuses propositions artistiques et festives jalonneront ce festival sur deux semaines, et associeront les services culturels municipaux.

Cet ambitieux projet permettra aux familles et aux enfants chevillais de venir à la rencontre de nombreux artistes associés, en résidence de création ou issus des Labos de la Maison du Conte : une nouvelle création, un spectacle, une conférence professionnelle, une performance ou l'animation d'un temps participatif. C'est une zone artistique partagée qui va se déployer et nous surprendre une nouvelle fois.

Le soutien de la municipalité aux acteurs culturels et l'affirmation d'une politique publique culturelle ambitieuse ainsi décrite précédemment, tournées en priorité vers les publics les plus éloignés, est plus que jamais nécessaire pour permettre aux enfants chevillais de devenir des citoyens éclairés.

#### F. Le financement des actions en 2019

En ordre décroissant, les ressources dédiées au financement des politiques publiques s'établit comme suit :

Chapitre	Part dans les RRF	
<b>73 / Impôts et taxes</b>	<b>100%</b>	<b>86%</b>
<i>dont AC - MGP</i>	53%	46%
<i>dont fiscalité directe</i>	38%	33%
<i>dont fiscalité indirecte, TEOM, droits de voirie</i>	9%	7%
<b>70 / Produit des services</b>		<b>6%</b>
<b>74 / Dotations et participations</b>		<b>6%</b>
<b>75 / 013 / 76 Autres produits</b>		<b>2%</b>

L'autofinancement prévisionnel (autour de 2,7 M) couvrirait ainsi le remboursement de l'annuité de dette (environ 2,4 M), et les dépenses d'investissement (remboursement du capital inclus) seraient financées à 62 % par les fonds propres (FCTVA, TA, subventions d'investissement et autofinancement) de la commune, justifiant d'un moindre recours à l'emprunt qu'en 2018.

Vu,  
La Directrice générale des services.